

Synthèse des échanges sur la thématique des risques liés à l'enseignement de l'EPS

(En présence de l'ensemble des référents de lycée le 26/11/2024 et en distanciel avec les coordonateurs présents au webinaire du 02 octobre 2025)

- **Fréquence élevée en EPS**

- Pendant les activités sportives et artistiques.
- Lors des déplacements.
- Utilisation des installations.
- Consignes insuffisantes ou imprécises.

Risques d'accidents corporels

Anticipation des risques

- **Chaque équipe d'EPS formalise et communique :**

- Conduite **identique** entre collègues
- Concevoir ensemble et rédiger (trace écrite)
- Transmettre pour explicitation (cf principe cité plus haut)
- Toute équipe change :
 - "J'arrive en tant que nouveau = je demande".
 - "Un nouveau (professeur, direction, CPE, infirmier, etc) arrive = on lui explique ce qui ce fait et on modifie si nécessaire"

- **Principes essentiels**

- **Responsabilité** du professeur qui s'applique pendant tout le temps de prise en charge des élèves (dès la sonnerie : cours et déplacements) = **obligation de surveillance et d'action** en cas d'incident/d'accident
- **Explicitation** : les actions et les gestes professionnels sont expliqués et connus des professeurs d'EPS, de la vie scolaire, de l'infirmier, de la direction, des élèves, et des familles.

- **Exemples de pratiques préventives :**

- Rapport de l'état des équipements régulièrement mis à jour.
- Faire l'appel de sa classe et remplir le cahier de texte = document officiel à valeur juridique (intégrer les consignes de sécurité transmises aux élèves)
- Surveiller les élèves du début à la fin du cours.
- Limiter le temps de passage aux vestiaires (imposer un temps limite)
- Si risque de défaut de surveillance (ex : gradins éloignés à la piscine), prévenir et laisser une trace écrite = ces situations sont très rares (rappel obligation de responsabilité)
- Formaliser la conduite à tenir en cas d'accident sur chaque lieu de pratique avec validation de l'établissement (rappel : les personnels changent !)
- Consignes de sécurité écrites pour toutes les APSA et déplacements.
- Protocoles de sécurité validés par la direction pour les activités à encadrement renforcé.
- En cas d'accident = Rapport précis et détaillé pour **éviter toute ambiguïté.**

- **Des risques identifiés :**
- **Atteintes à la pudeur :** Surviennent dans : Vestiaires, douches. Pratique d'activités physiques. Déplacements.
- **Maltraitance ou harcèlement :** Élèves par d'autres élèves ou par des adultes.
- **Risques psychosociaux :** Stress et anxiété. Exacerbés par compétition, notes, jugements.

Les autres risques liés à l'enseignement de l'EPS

Anticipation des risques

- **Chaque équipe d'EPS formalise et communique :**
 - Conduite **identique** entre collègues
 - Concevoir ensemble et rédiger (trace écrite) la conduite tenue :
 - Lors du passage aux vestiaires de l'établissement (qui est où ? Quand et comment le professeur entre ? Durée, etc)
 - Lors du passage aux vestiaires de chaque installation sportive utilisée
 - La prise en charge des élèves inaptes, indisposés
 - La prise en compte des identités de genre (cf circulaire 2021)
 - Transmettre pour explicitation (cf principe cité plus haut)
 - Toute équipe change :
 - "J'arrive en tant que nouveau = je demande".
 - "Un nouveau (professeur, direction, CPE, infirmier, etc) arrive = on lui explique ce qui se fait et on modifie si nécessaire »
 - Ne pas donner le nom de son élève à une personne extérieure à l'EPENC (sauf enquête et sur demande du CE)
- **Principes essentiels**
 - **Responsabilité** du professeur qui s'applique pendant tout le temps de prise en charge des élèves (dès la sonnerie : cours et déplacements) = **obligation de surveillance et d'action** en cas d'incident/d'accident
 - **Explicitation** : les actions et les gestes professionnels sont expliqués et connus des professeurs d'EPS, de la vie scolaire, de l'infirmier, de la direction, des élèves, et des familles.
 - **Avertissement** : intervention **annoncée** pour éviter la surprise.
- **Exemples de pratiques préventives pour chaque professeur :**
 - Surveiller sa communication et celle des élèves (respect, niveau de langue, éviter les comparaisons)
 - Prendre le temps d'écouter un élève qui témoigne d'un mal-être et transmettre l'info
 - Expliquer, relativiser les modalités de compétition, d'évaluation
 - Surveiller les élèves du début à la fin du cours
 - Formaliser et déposer sur pronote les consignes de sécurité transmises aux élèves et **avertir** que le professeur peut être amené à intervenir immédiatement car ne pas apporter une aide ou une parade pourrait constituer une défaillance dans l'intervention pédagogique et donner lieu à un dommage corporel important.
 - Intervenir en respectant les protocoles prévus en amont
 - Limiter le temps de passage aux vestiaires (imposer un temps limite)
 - Éviter d'être seul(e) avec un élève
 - Rassurer, encourager, interpeler... ne nécessitent aucun contact physique
 - Avertir avant d'entrer dans le vestiaire si cette action est nécessaire
 - Avertir avant de toucher un élève s'il y a nécessité pour l'aider pédagogiquement lors d'un geste moteur spécifique : en cas de refus, l'élève cesse la pratique si danger.
 - Solliciter un(e) autre adulte si intervention délicate.
 - Communiquer avec les collègues et la direction sur des situations délicates rencontrées
 - En cas d'incident = Rapport précis et détaillé pour éviter toute ambiguïté (qui pourrait être utile à d'autres collègues).